



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2017

### **Décision modificative budgétaire :**

Le conseil municipal décide de faire des virements de crédits d'articles à articles en section d'investissement suite à des erreurs d'imputation au budget primitif concernant les travaux du SIDELC à Molineuf et Chambon-sur-Cisse.

### **Création du budget annexe « affaires scolaires – enfance – jeunesse » :**

Suite à l'arrêté préfectoral de dissolution du SIVOS de Molineuf-Orchaise-Chambon au 1<sup>er</sup> septembre 2017, la commune nouvelle doit reprendre les compétences exercées auparavant par le SIVOS. En conséquence, le conseil décide de créer un budget annexe dénommé « affaires scolaires – enfance – jeunesse » non assujetti à la TVA à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### **Rapport d'activités 2016 d'Agglopolys :**

Le conseil prend acte de la transmission du rapport d'activités de l'année 2016 qu'il a reçu de la communauté d'agglomération de Blois Agglopolys.

### **Rapport annuel 2016 du syndicat d'eau :**

Le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel 2016 sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable où figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service public de l'eau qu'il a reçu du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable d'Orchaise-Molineuf-Santenay.

### **Nouveau régime indemnitaire pour le personnel :**

Le conseil approuve la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) avec l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour les agents de la filière administrative à compter du 1<sup>er</sup> août qui va remplacer l'ancien régime indemnitaire. L'ancien régime indemnitaire sera conservé pour la filière technique en attente des décrets d'application.

### **Travaux de construction du local à usage de commerces à Orchaise :**

Le conseil retient les entreprises suivantes dans le cadre de ces travaux :

- Etude géotechnique : GINGER CEBTP (41-Blois) pour 2 628 € TTC
- Contrôle technique : APAVE (41-La Chaussée St-Victor) pour 2 520 € TTC
- Coordination SPS : APAVE (41-La Chaussée St-Victor) pour 2 520 € TTC
- Vérification initiale des installations électriques : APAVE (41-La Chaussée St-Victor) pour 348 € TTC.

**Travaux de construction d'une passerelle et d'un batrachoduc à Molineuf :**

Le conseil décide de retenir le cabinet Philippe CHAUVEAU (41-Blois) pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de construction d'une passerelle et d'un batrachoduc sur la zone humide des Rinceaux sur la commune déléguée de Molineuf pour un montant de 16 310,40 € TTC.

**Programme voirie 2017 :**

Le conseil décide de retenir la Société EUROVIA à Blois (41) pour les travaux de voirie 2017 pour un montant de 31 220,04 € TTC dont le détail est le suivant :

- Molineuf (chemin de Coquine et allée de la Chambaudière) : 8 682,24 € TTC
- Orchaise (chemin des Grands Auvernats) : 8 537,28 € TTC
- Chambon-sur-Cisse (chemin les Cours et chemin des Cotterelles) : 14 000,52 € TTC.

**Ateliers pour les séniors :**

Le conseil décide de demander une participation de 15 € pour les personnes qui participeront aux ateliers organisés par l'Asept Berry Touraine en 2017.

**Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) :**

Suite à la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017 conduisant à une population recensée de plus de 2000 habitants, le conseil donne son accord pour que le produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) collectée sur le territoire de la commune de Valencisse par les fournisseurs d'énergie soit versé directement et en intégralité au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Historiquement, le SIDELC percevait déjà l'intégralité du produit de la TCCFE collectée sur les territoires des 3 communes de Molineuf, Orchaise et Chambon-sur-Cisse.

Valencisse, le 10 juillet 2017

Le Maire,



Jean-Yves GUELLIER